

Durée

14 heures (2 jours consécutifs)

Pré requis

Maîtriser le français lu, écrit, parlé (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail),
Avoir son N1 ou N2 en cours de validité, L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont.

Personnes concernées

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et/ou signataire des documents de mise au travail (autorisation, permis de travail, ...)

Objectifs

- * Evaluer les risques en permanence,
- * Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée,
- * Savoir transmettre les informations à son équipe,
- * Intégrer les réflexes de prévention, la vigilance partagée et la responsabilité individuelle dans toutes les situations de travail,
- * Développer son leadership de manager de proximité.

Type de formation: En présentiel

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- * Mise en situation au travers d'exercices interactifs et participatifs.
- * Mise en situation à l'aide d'une étude de cas afin que les stagiaires mettent en pratique les principes de l'analyse des risques.

Moyens pédagogiques

- * Matériel de démonstration comprenant : équipements de protection individuelle, appareils de mesures et extincteur.
- * Documentation utilisée couramment dans les principales entreprises de la région.
- * Support vidéo.
- * Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises notamment dans le cadre d'I.P.R.P. et formés régulièrement.

Validité : 3 ans

Nombre de stagiaires

maximum par session : 12

Parcours pédagogique

1. Préambule

Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation Niveau 2 par rapport au niveau 1,
Discussion collective sur les acquis du Niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires, Organisation pratique de la formation.

Nota : une étude de cas sert de « fil rouge » au travers de la formation et permet de présenter les différents sujets dont les rôles et missions du Niveau 2.

2. Contexte et enjeux de la sécurité

L'accident du travail et la maladie professionnelle :

Les définitions ,
Les origines des accidents du travail,
Les conséquences humaines, matérielles et économiques,
L'importance du suivi des accidents avec et sans arrêt et des presque accidents .

Le contexte réglementaire :

Les principes généraux de la prévention,
Présentation succincte de la réglementation relative à l'intervention des EE,
Le document unique, le PPSPS et le protocole de sécurité.

Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention :

La responsabilité pénale de tous les niveaux hiérarchiques,
La délégation de pouvoirs,
Les jurisprudences.
Les acteurs internes et externes de la sécurité.

3. Rôles et missions du titulaire d'un certificat de Niveau 2 (apprentissage par étude de cas et mises en situation)

1 - Préparation et organisation de l'intervention :

- Elaborer les modes opératoires, identifier les risques métiers et les moyens de prévention associés ;
- Identifier ses interlocuteurs dans l'EU ;
- Participer à l'inspection commune préalable ;
- Définir les éléments du plan de prévention et des permis associés pour l'intervention ;
- Vérifier l'adéquation des moyens matériels et humains mis à disposition,

2 - Gestion de la mise au travail :

- Appliquer et faire appliquer la 1ère Règle d'Or : « Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail » ;
- Réaliser la mise au travail de façon efficace et transmettre les informations à son équipe sur le chantier.

3 - Gestion de l'équipe et du chantier tout au long de l'intervention :

- Vérifier la mise en place et le maintien des mesures de prévention et de protection prévus ;
- Être à l'écoute de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses,
- Appliquer et faire appliquer la 2ème Règle d'Or : « Je vois = J'alerte et j'ose dire STOP ».

4 - Gestion de la fin de chantier :

- S'assurer de la conformité des travaux à la demande ;
- Garantir l'ordre, la gestion des déchets et la propreté ;
- S'assurer de la remise en état et de l'absence de risques ;
- Clôturer les documents de travail (permis, consignation, ...) avec l'EU ;
- Recueillir les retours d'expérience et les communiquer aux parties concernées (en interne et à l'EU).

5 - Bilan : Rôle et missions du titulaire du Niveau 2 :

- Analyse des risques métiers et contribution à l'identification des risques de coactivité et d'interférences ;
- Identification et mise en œuvre des mesures de prévention et de protection ;
- Gestion des documents permettant la mise au travail ;
- Mise au travail de son équipe ;
- Gestion du chantier et des éventuels aléas ;
- Clôture du chantier et retours d'expérience

4 - Conclusion du Niveau 2 :

Rôle d'encadrement impliqué dans la maîtrise des risques avec un devoir d'exemplarité : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail » et « Je vois = J'alerte et j'ose dire STOP »

5- Evaluation des connaissances

Evaluation de 10 QCM (1 question éliminatoire) et 10 questions ouvertes (2 questions éliminatoires) avec une note minimum de 16/20 + 5 critères de leadership évalués en continu durant la formation avec une note minimum de 2/5.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.